



Ministère des
Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées Rapport annuel de 2015-2016

Ces renseignements ont été publiés par un gouvernement antérieur.

Table des Matières

- [Message de l'honorable Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires](#)
- [Introduction](#)
- [Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires](#)
 - [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi](#)
 - [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi](#)
 - [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Exemption des gains mensuels](#)
 - [Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle – Soutien de l'emploi](#)
- [Section 2 : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle](#)
 - [Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés](#)
- [Section 3 : Dépenses de programmes](#)
- [Annexe : Indicateurs du rendement](#)

Message de l'honorable Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de présenter le deuxième rapport dans le cadre de la nouvelle Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. L'Entente entre le Canada et l'Ontario a été signée en mars 2014. Elle fournit à l'Ontario 76,4 millions de dollars, sur quatre ans, afin de financer l'emploi pour les personnes handicapées.

Ce financement s'inscrit dans le budget de près de 209 millions de dollars, en 2015-2016, que l'Ontario a investi pour améliorer l'emploi pour les personnes handicapées.

Parmi les aspects principaux de mon mandat de ministre des Services sociaux et communautaires, je relève la promotion de collectivités inclusives, le renforcement de l'indépendance des personnes handicapées et l'amélioration de leur qualité de vie. À cette fin, mon ministère travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères, partenaires et intervenants du secteur parapublic et de l'ensemble de la province.

Notre première ministre Kathleen Wynne a confié à ma collègue, l'honorable Tracy MacCharles, ministre responsable de l'Accessibilité et ministre déléguée à la Condition féminine, le soin d'élaborer une stratégie provinciale pour l'emploi des personnes handicapées, qui se fonde sur les recommandations formulées par le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées. Le bureau de ma collègue collabore avec mon ministère et d'autres ministères, dont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et le ministère du Développement économique et de la Croissance.

Conformément à notre engagement pris dans le budget de 2016, cette stratégie :

- établira une vision cohésive propre à l'Ontario énonçant des objectifs, des priorités et des résultats escomptés afin que la population handicapée de la province ait accès à un continuum de services d'emploi et de formation;
- fournira une meilleure expérience client grâce à un accès simplifié aux services d'emploi et de formation, ceux-ci tenant compte des besoins variés et des objectifs d'emploi des particuliers;
- encouragera les employeurs, à titre de partenaires actifs, à éliminer les obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées et à rendre les lieux de travail plus inclusifs.

Cette stratégie pour l'emploi, adaptée aux besoins de l'Ontario, mettra sur les progrès déjà accomplis, dont les suivants :

- L'amélioration des programmes de services sociaux, de sorte que les personnes puissent gagner plus sans perdre leur aide financière, continuer à obtenir des prestations de santé et avoir davantage de possibilités d'emploi rémunéré;
- Des transitions plus fluides pour les jeunes adultes ayant des besoins particuliers qui passent aux services pour adultes;
- L'abandon des ateliers protégés;
- Des projets mis en place dans l'ensemble du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui perfectionnent les compétences et améliorent les perspectives d'emploi, tout en promouvant l'innovation des services et la modernisation.

Nous sommes déterminés à poursuivre la transformation du système d'aide à l'emploi et à la formation de l'Ontario, en vue d'améliorer l'accès aux services et d'offrir aux chercheurs d'emploi et aux employeurs des services coordonnés et ciblés.

La croissance de l'économie et l'amélioration des perspectives d'emploi et des résultats pour les personnes handicapées sont essentielles à l'inclusion économique et sociale de toute la population ontarienne, et contribuent au renforcement de nos collectivités.

Il semble que les deux prochaines années nous réservent progrès et changements. De concert avec les particuliers et les familles, le gouvernement fédéral, et les secteurs public, privé et à but non lucratif, nous forgerons un avenir meilleur pour tous en Ontario.

L'honorable Dre Helena Jaczek
Ministre des Services sociaux et communautaires

Introduction

Dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (« EMTPH » ou l'« Entente »), qui expire en mars 2018, le gouvernement fédéral verse des fonds, à la condition que l'Ontario verse un montant équivalent, pour couvrir les coûts des programmes et services de l'Ontario qui sont conformes aux objectifs de l'Entente, jusqu'à concurrence d'une contribution fédérale maximale de 76,4 millions de dollars.

Les objectifs de l'Entente sont les suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;

- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- démontrer aux Canadiens et Canadiennes les meilleurs résultats possibles des investissements effectués dans le cadre de l'entente, selon les preuves indiquant une meilleure employabilité et une participation plus intense au marché du travail par les personnes handicapées.

L'Ontario offre une vaste gamme de programmes et services pour répondre aux diverses expériences et aspirations des personnes handicapées en matière d'emploi. Les programmes et dépenses relevant de l'Entente ne représentent qu'une petite fraction des investissements de l'Ontario dans les soutiens de l'emploi mis à la disposition des personnes handicapées. Les programmes financés en vertu de l'Entente sont les suivants :

- les soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle du ministère des Services sociaux et communautaires;
- Volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, prestations d'emploi et l'exemption des gains mensuels en vertu du volet Soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées du ministère des Services sociaux et communautaires;
- Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés (FAEEH) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Ces programmes ciblent des ressources qui soutiennent les efforts des personnes handicapées confrontées à des obstacles complexes, comme entrer ou retourner dans le marché du travail après une longue période d'absence, et aider les jeunes handicapés à avoir accès aux possibilités offertes dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Nos résultats

Conformément aux dispositions de l'EMTPH de 2014, l'Ontario fait rapport sur un nouvel ensemble d'indicateurs dans le rapport annuel de cette année. Ces données proviennent des bases de données du ministère et des fournisseurs de services, ainsi que des sondages auprès des participants.

Les indicateurs du rendement permettent de décrire les personnes ayant bénéficié des programmes financés en vertu de l'EMTPH et reflètent les réalisations et les expériences des personnes handicapées qui ont bénéficié de ces programmes.

Quelques conclusions clés :

- Les programmes financés par l'Entente ont démontré des taux de satisfaction des clients élevés parmi les répondants au sondage (entre 73 % et 95 %).
- Pour les répondants au sondage qui reçoivent des soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, plus de la moitié ont trouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi l'obtention des soutiens. Une grande majorité (94 %) des répondants employés ont convenu que les soutiens les ont aidés à trouver leur emploi.
- Pour les répondants qui reçoivent des soutiens de l'emploi du POSPH, 63 % ont estimé que les soutiens reçus les avaient préparés à travailler dans un nouvel emploi ou dans un emploi meilleur. Pour les répondants qui reçoivent des prestations liées à l'emploi du POSPH et/ou l'exemption des gains mensuels, 50 % ont indiqué que ces soutiens les ont préparés à un nouvel emploi ou à un emploi meilleur.
- La plupart des répondants qui reçoivent un soutien de l'emploi du POSPH, des prestations liées à l'emploi du POSPH ou l'exemption des gains mensuels ont indiqué que leur emploi est davantage lié à leurs aptitudes et intérêts, qu'à leur éducation.
- Pour la FAEEH, 73 % des étudiants collégiaux qui se sont auto-identifiés comme personnes handicapées et ont déclaré s'être inscrits au Bureau des étudiants handicapés, étaient employés six mois après l'obtention de leur diplôme. 69 % travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine).

De plus amples renseignements sur les indicateurs du rendement de l'Entente figurent à l'annexe du présent rapport.

Soutien pour l'inclusion de toute la population ontarienne

L'Ontario a déjà posé les bases de son succès avec la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). La publication de *Le chemin vers 2025 : Plan d'action sur l'accessibilité de l'Ontario* a réaffirmé l'engagement du gouvernement. Cinq normes d'accessibilités ont maintenant force de loi en vertu de la LAPHO, dans les domaines du service à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, des transports et du milieu bâti qui influent sur la vie quotidienne. Par exemple, depuis le 1er janvier 2016, en vertu de la norme

d'accessibilité pour l'emploi, les entreprises qui comptent au moins 50 employés doivent rendre leurs pratiques d'emploi accessibles pour répondre aux besoins des employés et des chercheurs d'emploi qui ont un handicap.

Nous poursuivrons nos efforts en vue d'atteindre l'accessibilité en Ontario d'ici le délai de 2025 grâce à l'établissement d'un Comité d'élaboration des normes qui commencera à travailler sur l'élaboration d'une norme pour les soins de santé en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

L'Ontario poursuit sa réforme en profondeur de l'aide sociale dans le contexte du système de sécurité du revenu, avec les objectifs suivants : réduire la pauvreté, favoriser la participation du public à l'économie et fournir des services sociaux adaptés aux besoins de ceux qui en ont besoin.

Collaboration

L'Ontario est encouragé par les récents communiqués du gouvernement fédéral annonçant une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté et une loi sur l'accessibilité qui donnera suite aux investissements provinciaux et territoriaux dans le domaine. Nous sommes ravis de voir que des mesures sont en voies pour faire participer la population à ces deux initiatives. Nous nous réjouissons de collaborer avec le gouvernement fédéral pour déterminer où affecter les fonds fédéraux futurs pour maximiser l'aide aux Ontariens et Ontariennes handicapés qui cherchent un bon emploi.

En juin 2016, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail ont renforcé leur engagement de collaborer sur les possibilités et défis qui attendent la main-d'œuvre canadienne et convenu de travailler de concert à la tenue de consultations de grande envergure sur les ententes de transfert du marché du travail.

À l'appui de ces engagements, l'Ontario a tenu des tables rondes avec des personnes handicapées, des groupes communautaires, des fournisseurs de services, des syndicats, des employeurs, des collèges publics et des municipalités, pour entendre ce qu'ils ont à dire au sujet des programmes et services existants.

Le 14 octobre, les ministres du Travail ont endossé la diffusion publique d'un résumé des consultations qui sera pris en compte aux fins de l'élaboration d'une approche collaborative assurant que les accords futurs :

- seront axés sur les clients, souples et adaptés aux besoins des particuliers, des travailleurs, des employeurs et des groupes sous-représentés comme les peuples

autochtones et les personnes handicapées;

- seront fondés sur des preuves solides de mesures du rendement pertinents afin de mieux servir la population canadienne et de l'aider à atteindre des résultats d'emploi gratifiants;
- favoriseront des méthodes innovantes et le partage de pratiques exemplaires.

L'Ontario est déterminé à poursuivre sa coopération avec le gouvernement fédéral, les Ontariens et Ontariennes handicapés, les employeurs et tous ses partenaires en vue de trouver des moyens d'améliorer concrètement les soutiens de l'emploi destinés aux personnes handicapées pour éliminer les obstacles à l'emploi. Surtout, nous veillerons à obtenir l'avis des personnes touchées afin de pouvoir :

- améliorer l'accès aux soutiens et services pertinents, au bon moment, afin d'aider les personnes handicapées à trouver et maintenir un bon emploi (p. ex., soutiens en matière de santé, transports accessibles et abordables);
- renforcer la capacité des employeurs d'embaucher et d'accommoder des personnes handicapées;
- recueillir des données pour évaluer les programmes d'emploi adaptés aux besoins et objectifs des personnes handicapées.

Soucieux d'obtenir la participation sociale et économique de toute la population ontarienne, nous accueillons chaleureusement la collaboration du gouvernement fédéral à l'élaboration d'une voie commune vers l'atteinte d'une approche détaillée et commune de solutions de soutien de l'emploi et de formation pour les personnes handicapées.

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

D'une façon générale, les interventions du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont pour objectif d'aider les personnes handicapées à atteindre leurs objectifs d'emploi. Ensemble, ces interventions fournissent une gamme de soutiens pour les personnes à différentes étapes du continuum de l'emploi.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi

Le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) fournit de l'aide en matière d'emploi aux personnes handicapées

qui souhaitent se préparer à un emploi, obtenir un emploi ou conserver un emploi soumis à la concurrence. Les services du volet Soutien de l'emploi sont fournis par un réseau d'environ 150 fournisseurs de services dans toute la province qui offrent un éventail de services destinés à aider leurs clients à trouver un emploi concurrentiel, comme un encadrement au travail, une formation en cours d'emploi, de l'aide pour un placement, des dispositifs fonctionnels et des instructions pour les utiliser.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi

Le volet Soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre des prestations liées à l'emploi aux personnes handicapées admissibles et à leurs familles. Ces prestations comprennent de l'aide aux personnes handicapées pour trouver un emploi et le conserver. Exemples de prestations liées à l'emploi :

- Prestation liée à l'emploi : 100 \$ par mois pour des adultes qui ont un revenu d'emploi, qui suivent un programme de formation ou qui reçoivent un revenu positif net d'une entreprise, afin de les aider à payer les coûts indirects du travail (p. ex., transport);
- Prestation d'aide au commencement de l'emploi et de la formation : 500 \$ au maximum dans une période de 12 mois pour contribuer au coût du commencement d'un emploi, d'un programme de formation ou d'une activité approuvée qui aidera la personne à obtenir un emploi et à le garder. Exemples de dépenses admissibles :
 - vêtements ou uniformes;
 - outils et équipement;
 - frais pour soins personnels;
 - frais de déplacement;
 - frais d'obtention d'un permis et coûts d'adhésion à des associations;
 - frais de dépôt d'une demande au Programme d'évaluation en éducation générale.
- Prestation de transition à l'emploi (PTE) : la personne qui quitte le POSPH parce qu'il n'est plus financièrement admissible à un soutien du revenu a droit à une prestation de transition forfaitaire de 500 \$. Cette prestation vise à atténuer la perte de la prestation liée à l'emploi mensuelle de 100 \$ et à couvrir une partie des

coûts liés au travail au cours des premiers mois après la fin des prestations du POSPH.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées Exemption du revenu mensuel

Le système de l'exemption de 200 \$ encourage les gens à trouver un emploi et à le conserver. Il réduit le montant des gains mensuels nets déduit du soutien du revenu mensuel, ce qui hausse le niveau de revenu mensuel de la personne.

L'exemption des gains mensuels prévue par le POSPH **exempte entièrement** les premiers 200 \$ du revenu mensuel net d'un emploi, du revenu d'un programme de formation ou du revenu positif net de l'exploitation d'une entreprise. La moitié de chaque dollar de revenu d'emploi gagné au-delà du seuil de 200 \$ est déduite (c'est-à-dire que 50 cents de chaque dollar).

Ainsi, comme l'illustre les indicateurs du rendement de l'Ontario :

- L'exemption des 200 \$ n'est pas limitée dans le temps;
- Il se peut qu'un client ait commencé à recevoir l'exemption les années précédentes, selon la date à laquelle il a commencé à travailler (pour cette raison, pour les indicateurs 2, 3, 7 et 8, l'Ontario a fait rapport sur les clients qui avaient reçu l'intervention n'importe quand au cours de l'année de rapport (2015-2016) au lieu d'avant l'intervention);

Les gains d'une personne peuvent être périodiques au cours de l'année de la déclaration, et l'intervention le sera aussi.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi

Les soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aide les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et avec des défis dans leur emploi, ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Un éventail de soutiens sont fournis, y compris la formation préparatoire à l'emploi, le perfectionnement, l'encadrement au travail et l'emploi avec services de soutien.

À l'automne 2015, l'Ontario s'est engagé à abandonner le système des ateliers protégés pour adopter un système d'emplois inclusifs, soumis à la concurrence, dans la société. Les organismes sont soutenus dans leurs efforts auprès des familles et des personnes qui reçoivent actuellement des services dans des ateliers protégés pendant leur transition vers des services les aidant à trouver un emploi soumis à la concurrence ou une autre activité communautaire gratifiante. Ce processus ne sera pas le même partout, car il dépend de chaque organisme et de chaque personne.

En septembre 2016, l'Ontario a annoncé le deuxième appel de propositions pour le Fonds pour l'emploi et la modernisation des services. Les projets débiteront en 2017-2018 et se termineront en 2018-2019.

Le Fonds promeut l'innovation sectorielle et la collaboration en vue d'offrir des services et soutiens axés sur la personne et adaptés aux besoins des personnes servies. La préférence est accordée aux projets susceptibles d'apporter des changements à long terme, qui dureront après la durée du fonds.

Le Fonds vise les objectifs suivants :

- Faire progresser la transformation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle grâce à des initiatives favorisant des approches centrées sur la personne pour leur offrir un soutien dans un contexte communautaire inclusif;
- Renforcer la capacité des collectivités en établissant des liens plus solides entre les services, les ressources et les infrastructures qui existent au sein de ces collectivités;
- Encourager la collaboration au sein du secteur et former des partenariats avec d'autres secteurs;
- Promouvoir l'efficacité et la flexibilité grâce à des modèles de prestation de services et des structures organisationnelles souples;
- Promouvoir de meilleurs mécanismes d'évaluation du rendement et de reddition de comptes pour que les activités et les mesures de soutien soient directement liées aux résultats individuels;
- Encourager la reproduction des meilleures pratiques et des approches novatrices grâce au partage des connaissances au sein du secteur.

Section 2 : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle

Le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés octroie des fonds à des établissements postsecondaires financés par l'État pour les aider à remplir leurs obligations légales envers les personnes handicapées.

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés

Le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés aide les collèges et universités à couvrir les coûts liés au fonctionnement de bureaux destinés aux étudiants handicapés. Ces fonds visent un vaste éventail de services et de mesures d'adaptation, comme des programmes transitoires, un soutien à la prise de notes pour les étudiants ayant une déficience visuelle, l'accès à des ordinateurs et à des dispositifs d'apprentissage technologiques, et l'obtention d'un délai pour les examens pour les étudiants handicapés.

Section 3 : Dépenses de programmes

Programme admissible à l'EMTPH	Dépenses admissibles finales (en millions de dollars) 1 2014-2015	Dépenses admissibles finales (en millions de dollars) 1 2015-2016
Ministère des Services sociaux et communautaires		
POSPH : Soutien de l'emploi	33,6	35,5
POSPH : Prestation liée à l'emploi (Prestation liée à l'emploi, Prestation d'aide au commencement de l'emploi et de la formation, Prestation de transition à l'emploi) 2	41,2	40,0
POSPH : Exemption de revenu mensuel	53,9	54,0
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi	32,4	27,7
Total partiel	161,1	157,2
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés et Fonds pour l'amélioration des services	32,6	32,5
Total partiel	32,6	32,5
Administration – 10 % des dépenses provinciales totales	19,4	19,0
Dépenses totales	213,1	208,7
Contribution fédérale	76,4	76,4

1 - Les chiffres indiqués comme totaux partiels peuvent différer de la somme des dépenses des programmes indiqués en raison de l'arrondissement.

2 - Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les dépenses qui précèdent ne représentent que la part de la prestation liée à l'emploi qui fait l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

Annexe : Indicateurs du rendement

Conformément aux dispositions de l'EMTPH de 2014, l'Ontario fait rapport sur un nouvel ensemble d'indicateurs du rendement dans le rapport annuel de cette année.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (soutiens de l'emploi, prestations d'aide à l'emploi et exemption des gains mensuels)

Méthodologie

Les sources des données sur les programmes incluent le Système de gestion du soutien de l'emploi du MSSC et le Système automatisé de gestion de l'aide sociale, lorsque des données existaient. Les données qui restent ont été obtenues au moyen d'un sondage remis à un échantillon de bénéficiaires de prestations du POSPH qui avaient utilisé des prestations et services d'aide à l'emploi compensés par des fonds en vertu de l'Entente.

Aux fins de l'administration du sondage, un échantillon pris au hasard de particuliers recevant des services financés par l'EMTPH a été sélectionné parmi les personnes qui reçoivent un soutien de l'emploi et un soutien du revenu dans le cadre du POSPH. Aux

fins du sondage, les prestations d'aide à l'emploi et les exemptions de gains ont été considérées comme une seule intervention.

Le sondage était divisé en deux sections. La première section portait sur les soutiens du revenu (prestations d'aide à l'emploi et exemption des gains) et a été appliquée à toutes les personnes. La deuxième section portait sur les soutiens de l'emploi et n'a été appliquée qu'aux personnes qui recevaient également des soutiens de l'emploi en plus des soutiens du revenu.

Au total, 5 936 particuliers ont été appelés. Il s'agissait de personnes qui pouvaient remplir la section du sondage réservée aux prestations d'aide à l'emploi et à l'exemption des gains. 863 répondants ont rempli cette section, ce qui a abouti à un taux de réponse de 14,5 %. Ce taux excède l'échantillon minimum de 384 répondants recommandé dans les « Indicateurs du rendement pour la nouvelle génération d'EMTPH », préparés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en août 2015. Cependant, malgré les meilleurs efforts, seulement 364 répondants ont rempli la section des soutiens de l'emploi, ce qui a abouti à un taux de réponse de 15 %. Ce taux est légèrement au-dessous de l'échantillon minimum recommandé. Comme toutes les questions étaient facultatives, le nombre total de répondants par question varie.

Programme : volet Soutien de l'emploi du POSPH

Indicateur 1 : Nombre de personnes servies par type d'intervention en 2015-2016.

Description	Nombre de personnes servies
Personnes placées ou qui ont commencé une entreprise et reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir conserver ³ un emploi ou une entreprise au cours de l'exercice financier.	2 137
Personnes placées ou qui ont commencé une entreprise au cours de l'exercice financier précédent et qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir conserver un emploi ou une entreprise.	3 428
Personnes employées qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir conserver un emploi afin de gérer un problème d'emploi au cours de l'exercice financier.	414
Personnes employées qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir progresser dans leur emploi au cours de l'exercice financier.	130

3 - Même si l'exigence d'un placement d'emploi de 13 semaines et d'une période d'emploi de 33 mois représente trois ans, la période de travail est généralement plus longue. La période est déterminée selon le délai dont a besoin une personne pour remplir les critères du placement d'emploi, à savoir 13 semaines de travail cumulatif.

Indicateur 2 : Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le nombre de personnes par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe, l'âge

Réponse : Nombre de personnes placées/qui ont commencé une entreprise et qui ont reçu des soutiens de l'emploi continus pour conserver leur emploi ou entreprise⁴

	Personnes placées/qui ont commencé une entreprise au cours de l'exercice financier	Personnes placées/qui ont commencé une entreprise au cours de l'exercice financier précédent
Niveau d'éducation		
Enseignement universitaire terminé	23	5
Quelques cours universitaires	20	3
Enseignement collégial terminé	398	679
Quelques cours collégiaux	48	21
Apprentissage terminé	2	0
École secondaire terminée	735	1 234
Quelques temps à l'école secondaire	452	782
Moins que l'école secondaire	72	123
Inconnu	85	79

Sexe		
Homme	1 209	1 961
Femme	842	1 331
Pas indiqué	86	136
Âge		
15-29	853	1 358
30-54	1 065	2 069
55-64	198	445
65 ou plus	12	56
Pas indiqué	26	45
Moyennes des heures mensuelles et des gains mensuels		
Moyenne des heures mensuelles	58	57
Moyenne des gains mensuels	633 \$	614 \$

4 - *Ibid.*

Indicateur 3 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le nombre de personnes par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe et l'âge.

Réponse	Nombre de personnes
Niveau d'éducation	
Enseignement universitaire terminé	10
Quelques cours universitaires	4
Enseignement collégial terminé	99
Quelques cours collégiaux	10
Apprentissage terminé	0
École secondaire terminée	202

Quelques temps à l'école secondaire	87
Moins que l'école secondaire	11
Inconnu	30
Sexe	
Homme	277
Femme	254
Pas indiqué	15
Âge	
15-29	122
30-54	293
55-64	99
65 ou plus	27
Pas indiqué	5
Moyennes des heures mensuelles et des gains mensuels	
Moyenne des heures mensuelles	69
Moyenne des gains mensuels	661 \$

Indicateur 4 : Pourcentage de personnes qui ont obtenu des titres de compétences et certificats à la suite de l'intervention, par type d'intervention

[5](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Oui, lesquels : 6	18%	65
Non	74%	268
Je ne sais pas	8%	27
Total des réponses	360	

Indicateur 5 : Pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir progressé dans leur carrière (p. ex., une promotion, responsabilités accrues, meilleurs salaires) à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Description des clients	Nombre de
-------------------------	-----------

	clients⁷
Personnes employées qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir progresser dans leur emploi au cours de l'exercice financier	130

Indicateur 6 : Pourcentage de personnes qui se sont dites prêtes à occuper un nouvel ou meilleur emploi à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	25%	87
D'accord	39%	140
Ni d'accord ni pas d'accord	11%	40
Pas d'accord	12%	42
Pas du tout d'accord	4%	15
Sans objet	9%	32
	Total des réponses	356⁸

5 - Obtenir des titres de compétences et certificats n'est pas un objectif clé du volet Soutien de l'emploi du POSPH et cela ne constitue donc pas une mesure importante du programme.

6 - Parmi les répondants qui ont répondu par l'affirmative, les titres de compétence et certificats suivants ont été le plus souvent indiqués : premiers soins/RCP; manipulation d'aliments, permis de conducteur de chariots élévateurs à fourche; SIMDUT; permis de gardien de sécurité.

7 - L'Ontario a fait rapport sur le « nombre de personnes » pour 2015-2016 pour cet indicateur et fera rapport sur la « pourcentage de personnes » les années futures.

8 - Nota : 2 361 personnes devaient pouvoir remplir le sondage sur le soutien de l'emploi du POSPH. Cependant, malgré les meilleurs efforts, le nombre de réponses est légèrement au-dessous de l'échantillon minimum recommandé (384) dans le document de discussion sur les indicateurs de rendement de l'EMTPH (août 2015).

Indicateur 7 : Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le pourcentage⁹ de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Description	Suivi après	Suivi après	Suivi	Suivi	Suivi après	Suivi
-------------	-------------	-------------	-------	-------	-------------	-------

	3 mois Nbre de clients employés¹⁰	3 mois Moyenne des heures mensuelles	après 3 mois Moyenne des gains mensuels	après 12 mois Nbre de clients employés	12 mois Moyenne des heures mensuelles	après 12 mois Moyenne des gains mensuels
Personnes placées ou qui ont commencé une entreprise et reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir conserver ¹¹ un emploi ou une entreprise au cours de l'exercice financier	914	68	\$737	s.o. ¹²	s.o.	s.o.
Personnes placées ou qui ont commencé une entreprise au cours de l'exercice financier précédent et qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir conserver un emploi	3 664	62	663 \$	2 291	65	675 \$

ou une entreprise au cours de l'exercice financier						
--	--	--	--	--	--	--

9 -

10 - L'Ontario a fait rapport sur le « nombre de personnes » pour 2015-2016 pour cet indicateur et fera rapport sur la « pourcentage de personnes » les années futures.

11 - Même si l'exigence d'un placement d'emploi de 13 semaines et d'une période d'emploi de 33 mois représente trois ans, la période de travail est généralement plus longue. La période est déterminée selon le délai dont a besoin une personne pour remplir les critères du placement d'emploi, à savoir 13 semaines de travail cumulatif.

12 - Le critère applicable pour « placé dans un emploi » est de 13 semaines cumulatives d'emploi; en conséquence, pour les personnes placées au cours de l'exercice, le suivi après 12 mois tombera au cours du prochain exercice financier.

Indicateur 8 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le pourcentage de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Description	Suivi après 3 mois Nb de personnes employées ¹³	Suivi après 3 mois Moyenne des heures mensuelles	Suivi après 3 mois Moyenne des gains mensuels	Suivi après 12 mois Nb de personnes employées	Suivi après 12 mois Moyenne des heures mensuelles	Suivi après 12 mois Moyenne des gains mensuels
Personnes employées qui ont reçu des services et soutiens continus afin de pouvoir progresser dans leur emploi au	428	78	699	278	74	700 \$

cours de l'exercice financier.						
--------------------------------	--	--	--	--	--	--

Indicateur 9 : Pourcentage de personnes indiquant que l'obtention d'un emploi est étroitement liée au niveau scolaire/travail effectué au cours de l'intervention[14](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Votre éducation	20%	73
Vos intérêts	61%	221
Vos capacités	69%	250
Toute formation reçue	40%	147
Tout travail précédent	51%	186

Indicateur 10 : Pourcentage de personnes satisfaites de l'intervention, par type d'intervention

Réponse	Pourcentage	Compte
Très satisfaites	34%	123
Satisfaites	43%	153
Mécontentes	8%	30
Très mécontentes	5%	18
Je ne sais pas	10%	37
	Total des réponses	361 15

13 - L'Ontario a fait rapport sur le « nombre de personnes » pour 2015-2016 pour cet indicateur et fera rapport sur la « pourcentage de personnes » les années futures.

14 - Les répondants pouvaient choisir plusieurs options, ce qui explique pourquoi les totaux dépassent 100 %.

15 - Nota : 2 361 personnes devaient pouvoir remplir le sondage sur le soutien de l'emploi du POSPH. Cependant, malgré les meilleurs efforts, le nombre de réponses est légèrement au-dessous de l'échantillon minimum recommandé (384) dans le document de discussion sur les indicateurs de rendement de l'EMTPH (août 2015).

Autres indicateurs :**Pourcentage de personnes qui indiquent que le soutien de l'emploi du POSPH les a aidées à obtenir leur emploi**

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	31%	111
D'accord	38%	136
Ni d'accord ni pas d'accord	7%	24
Pas d'accord	9%	33
Pas du tout d'accord	5%	17
Sans objet	10%	34
	Total des réponses	355¹⁶

Pourcentage de personnes qui indiquent que le soutien de l'emploi du POSPH les a aidées à conserver leur emploi

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	22%	80
D'accord	33%	117
Ni d'accord ni pas d'accord	9%	32
Pas d'accord	17%	62
Pas du tout d'accord	6%	21
Sans objet	13%	45
	Total des réponses	357¹⁷

Programme(s) :

- POSPH : prestations liées à l'emploi, y compris la Prestation liée à l'emploi (PLE), la Prestation d'aide au commencement de l'emploi et de la formation (PACE) et la Prestation de transition à l'emploi (PTE);
- POSPH : exemption de gains mensuels

Contrairement aux interventions limitées dans le temps (p. ex., la formation préparatoire à un emploi ou des programmes d'apprentissage), les prestations liées à l'emploi et l'exemption des gains mensuels du POSPH sont des interventions continues

ou périodiques qui, ensemble fournissent des soutiens aux personnes qui ont des handicaps, à différents points du continuum d'employabilité.

Pour cette raison, l'Ontario fait rapport sur les personnes qui ont reçu une intervention pendant l'année de rapport, et non avant l'intervention, car dans de nombreux cas, la période avant l'intervention ne tombe pas pendant l'année de rapport (p. ex., si la personne travaille et reçoit l'exemption des gains et les prestations liées à l'emploi depuis deux ans).

Aux fins du sondage, les prestations liées à l'emploi et l'exemption des gains ont été traitées comme une seule intervention. De nombreuses personnes reçoivent plus qu'une prestation et, pour simplifier le sondage, les questions liées aux prestations d'emploi et à l'exemption des gains ont été considérées comme appartenant à la catégorie des soutiens du revenu.

16 - Nota : 2 361 personnes devaient pouvoir remplir le sondage sur le soutien de l'emploi du POSPH. Cependant, malgré les meilleurs efforts, le nombre de réponses est légèrement au-dessous de l'échantillon minimum recommandé (384) dans le document de discussion sur les indicateurs de rendement de l'EMTPH (août 2015).

17 - Ibid

Indicateur 1 : Nombre de personnes servies par type d'intervention en 2015/16

Programme	Nombre de personnes servies	Total
Prestation liée à l'emploi	44 994	
PACE	17 951	
PTE	18	
POSPH, prestations liées à l'emploi (total)		62 963
POSPH, exemption des gains mensuels	43 181	43 181

Indicateur 2 (indicateur de rechange) : Nombre de personnes ayant un handicap qui ont reçu l'intervention au moins une fois au cours de l'exercice par éducation, sexe et âge.

Réponse : Nombre de personnes

	PLE	PACE	PTE	EG

Niveau d'éducation				
Moins que l'école secondaire	4 969	1 116	0	4 697
École secondaire	28 719	12 042	8	27 784
Postsecondaire	11 131	4 725	10	10 545
Inconnu	175	68	0	155
Sexe				
Homme	24 429	9 328	10	23 849
Femme	20 565	8 623	8	19 332
Âge				
15-29 ans	11 462	4 630	2	12 402
30-54 ans	26 198	11 163	14	24 603
55-64 ans	7 135	2 114	2	6 028
65 ans ou plus	199	44	0	148
Moyenne des gains mensuels				
Moins que 100\$	13 178	13 599	6	6 978
100,01\$ - 200\$	4 984	739	0	5 556
200,01\$ - 300\$	3 509	517	0	4 134
300,01\$ - 400\$	2 687	407	0	3 150
400,01\$ - 500\$	2 360	323	0	2 731
500,01\$ et plus	18 276	2 366	12	20 632

Indicateur 3 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le nombre de clients par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe et l'âge

Voir l'indicateur 2.

Indicateur 4 : Pourcentage de personnes qui ont obtenu des titres de compétences et certificats à la suite de l'intervention, par type d'intervention[18](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Oui, lesquels : 19	11%	89
Non	82%	697

Je ne sais pas	7%	60
	Total des réponses	846

Indicateur 5 : Pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir progressé dans leur carrière (p. ex., une promotion, responsabilités accrues, meilleurs salaires) à la suite de l'intervention, par type d'intervention[20](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	4%	38
D'accord	16%	137
Ni d'accord ni pas d'accord	11%	89
Pas d'accord	26%	221
Pas du tout d'accord	6%	48
Sans objet	37%	310
	Total des réponses	843

18 - Obtenir des titres de compétences et certificats n'est pas un objectif clé du volet Soutien de l'emploi du POSPH ou du volet exemption des gains et cela ne constitue donc pas une mesure importante du programme.

19 - Parmi les répondants qui ont répondu par l'affirmative, quelques-uns ont indiqué que l'intervention les avait aidés à obtenir un diplôme collégial ou un certificat. Autres réponses communes : manipulation d'aliments, permis de gardien de sécurité, diplôme d'études secondaires/GED et diplôme universitaire.

20 - L'avancement professionnel n'est pas un objectif clé du volet Soutien de l'emploi du POSPH ou du volet exemption des gains et cela ne constitue donc pas une mesure importante du programme.

Indicateur 6: Pourcentage de personnes qui se sont dites prêtes à occuper un nouvel ou meilleur emploi à la suite de l'intervention, par type d'intervention[21](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	13%	109
D'accord	37%	313
Ni d'accord ni pas d'accord	13%	113
Pas d'accord	13%	112

Pas du tout d'accord	4%	34
Sans objet	19%	163
	Total des réponses	844

Indicateur 7: Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le pourcentage de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Pour les prestations liées à l'emploi du POSPH, l'Ontario fait rapport sur le statut d'emploi de personnes qui ont reçu la PACE uniquement. Pour recevoir la PLE et la PTE, il faut être employé et l'Ontario ne peut pas surveiller les clients de la PTE une fois qu'ils sont sortis du système de l'aide sociale pour l'emploi. C'est pourquoi, cet indicateur s'applique uniquement aux personnes qui ont reçu la PACE et qui ont peut-être gagné un revenu au cours du mois où elles ont reçu la PACE.

Description	Nbre de clients	% du total	Moyenne des gains mensuels
Personnes qui ont reçu la PACE en 2015-2016 et qui ont obtenu des gains trois mois après le premier paiement de la PACE en 2015-2016	6 590	37%	739
Personnes qui ont reçu la PACE en 2015-2016 et qui ne recevaient pas de prestations du POSPH trois mois après le premier paiement de la PACE en 2015-2016	569	3%	s.o.

Comme indiqué ci-dessus, l'exemption des gains mensuels du POSPH n'est pas limitée dans le temps. Une personne peut recevoir une exemption de façon continue ou périodique. Comme une personne est admissible à l'exemption des gains chaque mois qu'elle déclare des gains, l'Ontario fait rapport sur l'autre indicateur de rechange ci-dessous.

Autre indicateur : Moyenne des gains mensuels de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains chaque mois, au cours de l'exercice financier

Statut d'emploi – Exemption des gains	Nombre de personnes	Moyenne des gains mensuels
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 12 mois de l'exercice	14 046	547

Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 11 mois de l'exercice	3 555	706
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 10 mois de l'exercice	2 677	803
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 9 mois de l'exercice	2 033	809
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 8 mois de l'exercice	1 915	710
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 7 mois de l'exercice	1 777	747
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 6 mois de l'exercice	2 094	714
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 5 mois de l'exercice	2 311	709
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 4 mois de l'exercice	2 424	695
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 3 mois de l'exercice	2 854	629
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 2 mois de l'exercice	3 218	582
Nombre de personnes qui étaient admissibles à l'exemption des gains 1 mois de l'exercice	4 277	508

21 - La préparation à un nouvel emploi ou à un meilleur emploi n'est pas un objectif clé des prestations d'aide à l'emploi du POSPH ou du volet exemption des gains et cela ne constitue donc pas une mesure importante du programme.

Indicateur 8 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le pourcentage de clients par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Voir l'indicateur [722](#).

Indicateur 9 : Pourcentage de personnes indiquant que l'obtention d'un emploi est étroitement liée au niveau scolaire/travail effectué au cours de l'intervention[23](#)

Réponse	Pourcentage	Compte
Votre éducation	20%	168
Vos intérêts	60%	493
Vos capacités	67%	552
Toute formation reçue	36%	297
Tout travail précédent	51%	424

Indicateur 10 : Pourcentage de personnes satisfaites de l'intervention, par type d'intervention

Réponse	Pourcentage	Compte
Très satisfaites	22%	187
Satisfaites	51%	433
Mécontentes	12%	99
Très mécontentes	5%	43
Je ne sais pas	10%	87
	Total des réponses	849

22 - Étant donné la nature à long terme des prestations liées à l'emploi du POSPH et de l'exemption des gains mensuels du POSPH, l'Ontario n'a pas recueilli de données avant l'intervention. Voir l'indicateur 7 pour les résultats indiquant le statut d'emploi.

23 - Les répondants pouvaient choisir plusieurs options, ce qui explique pourquoi les totaux dépassent 100 %.

Autre indicateur

Plus de la moitié des répondants au sondage ont indiqué que l'obtention des prestations ou de l'exemption des gains les avait aidés à conserver un emploi.

Étant donné que l'un des principaux objectifs des volets prestations liées à l'emploi et exemption des gains mensuels du POSPH est d'encourager les Ontariens et Ontariennes à conserver un emploi, l'Ontario a fait rapport sur la proportion de personnes qui ont estimé que l'intervention leur avait permis de conserver un emploi plus facilement.

Réponse	Pourcentage	Compte
Tout à fait d'accord	20%	171
D'accord	43%	368
Ni d'accord ni pas d'accord	10%	82
Pas d'accord	12%	99
Pas du tout d'accord	4%	38
Sans objet	11%	89
	Total des réponses	847

Programme : Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Méthodologie

Des données administratives ont été utilisées pour faire rapport sur l'indicateur 1 (nombre de personnes servies). Afin de compléter ces données pour les indicateurs, un sondage a été mené, à l'échelle de la province, auprès d'un échantillon de personnes ayant utilisé des soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, pour pouvoir faire rapport sur le reste des indicateurs.

Au total, 725 répondants ont rempli le sondage. Ce taux dépasse l'échantillon minimum de 384 répondants exigé dans le document de discussion des indicateurs de l'EMTPH, et représente 18 % de la population totale recevant des soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en 2014-2015. Comme toutes les questions étaient facultatives, le nombre total de répondants par question varie et figure dans chaque tableau. Toutefois, pour chaque indicateur analysé, l'échantillon minimum a été excédé.

Indicateur 1 : Nombre de personnes servies par type d'intervention en 2015-2016.

4 030 personnes ont été servies par le programme de soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en 2015-2016.

Indicateur 2 : Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le nombre de personnes par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe, l'âge

Des données par sexe figureront dans le rapport annuel de l'EMTPH de l'exercice prochain. Comme le gouvernement fédéral a convenu, l'Ontario ne fait pas rapport sur le niveau d'éducation, car il ne s'agit pas d'une mesure importante des objectifs du programme.

Âge	Nombre de répondants au sondage
17 ans ou plus jeune	6
18-24 ans	128
25-34 ans	221
35-44 ans	129
45-54 ans	141
55 ans ou plus âgé	92
A préféré ne pas répondre	5

Indicateur 3 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le nombre de personnes par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe et l'âge

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car les personnes qui occupent déjà un emploi soumis à la concurrence ne sont généralement pas choisies en priorité pour recevoir des soutiens de l'emploi dans le cadre des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. En conséquence, il y aurait très peu de clients, si ce n'est aucun, qui seraient employés avant de participer au programme.

Indicateur 4 : Pourcentage de personnes qui ont obtenu des titres de compétences et certificats à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur pour les soutiens de l'emploi dans le cadre des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, car l'obtention de titres de compétence ou de certificats ne constitue pas un objectif clé du programme ni une mesure importante du programme.

Indicateur 5 : Pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir progressé dans leur carrière (p. ex., une promotion, responsabilités accrues, meilleurs salaires) à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car l'avancement professionnel ne constitue pas un objectif clé du programme de soutiens de l'emploi

dans le cadre des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ni une mesure importante du programme.

Indicateur 6 : Pourcentage de personnes qui se sont dites prêtes à occuper un nouvel ou meilleur emploi à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Réponse Proportion de personnes qui ont indiqué que les soutiens de l'emploi de Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle leur avaient permis de trouver plus facilement un nouvel emploi

Oui	78%
Non	5%
Je ne sais pas	17%

Indicateur 7 : Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le pourcentage de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Réponse	Proportion de répondants
---------	--------------------------

A trouvé un emploi rémunéré dans les six mois²⁴ après avoir reçu des soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Oui	63% ²⁵
Non	37%

Heures de travail par semaine

Moins que dix	45%
Entre 10 et 20	38%
Plus que 20	18%

Montant gagné par heure

11,25\$ l'heure – 14\$ l'heure	80%
14\$ l'heure – 18 \$ l'heure	5%
Autre	15%

Indicateur 8 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le pourcentage de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car les personnes qui occupent déjà un emploi soumis à la concurrence ne sont généralement pas choisies en priorité pour recevoir des soutiens de l'emploi dans le cadre des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. En conséquence, il y aurait très peu de clients, si ce n'est aucun, qui seraient employés avant de participer au programme.

24 - L'Ontario a indiqué avoir effectué un suivi auprès des clients après 6 mois, au lieu de 3 et 12 mois. Un suivi après 3 mois serait trop tôt pour rendre compte des progrès des clients.

25 - 60 % des répondants ont postulé pour un emploi après avoir reçu les soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les résultats révèlent que ceux qui ont postulé pour un emploi après avoir reçu les soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle seront probablement employés.

Indicateur 9 : Pourcentage de personnes indiquant que l'obtention d'un emploi est étroitement liée au niveau scolaire/travail effectué au cours de l'intervention

Réponse	Proportion de répondants
Très liée	41%
Un peu liée	39%
Pas vraiment liée	6%
Pas du tout liée	2%
Je ne sais pas	13%

Indicateur 10 : Pourcentage de personnes satisfaites de l'intervention, par type d'intervention

Réponse	Proportion des répondants
Très satisfaites	48%
Satisfaites	47%
Mécontentes	0,8%

Très mécontentes	0,4%
------------------	------

Je ne sais pas	4%
----------------	----

Autres indicateurs :

Pourcentage de personnes qui indiquent que l'obtention de soutiens de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle les a aidées à obtenir un emploi

Réponse	Proportion des répondants
----------------	----------------------------------

Oui	94%
-----	-----

Non	0,4%
-----	------

Je ne sais pas	5%
----------------	----

Proportion de personnes qui indiquent que leur emploi est lié à leurs intérêts, leur éducation, leurs compétences et/ou leur emploi précédent

Réponse	Proportion des répondants
----------------	----------------------------------

Vos intérêts	65%
--------------	-----

Votre éducation	16%
-----------------	-----

Vos aptitudes	75%
---------------	-----

Votre emploi précédent	35%
------------------------	-----

Aucun des énoncés ci-dessus	3%
-----------------------------	----

Je ne sais pas	5%
----------------	----

Programme : Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés

Les données liées aux indicateurs 1 et 2 ont été recueillies auprès d'établissements dans le cadre de leur rapport au ministère sur le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés.

Pour les indicateurs 8 et 9, les données portant sur les collèges proviennent de l'enquête sur les récents diplômés de 2015-2016. L'enquête sur les récents diplômés est un sondage téléphonique mené par un fournisseur tiers six mois après l'obtention du diplôme. Le fournisseur tente de prendre contact avec chaque diplômé, même s'il réside hors de la province. Le sondage demande aux diplômés quelles sont leurs activités après l'obtention de leur diplôme. Le sondage est volontaire. 97 639 diplômés de collèges ont pu répondre et le taux de réponse était de 47,4 %. Les résultats

d'emploi provenant de l'enquête sur les récents diplômés de l'Ontario de 2015 seront publiés en janvier 2017.

Pour l'indicateur 10, les données concernant les collèges proviennent de l'enquête sur la satisfaction des étudiants de 2015-2016. Cette enquête est menée pendant les cours. Les étudiants remplissent un sondage sur papier anonyme. Le sondage demande aux étudiants d'indiquer leur niveau de satisfaction à l'égard de la qualité générale de leurs études. Le sondage est volontaire. Cette année, 128 654 étudiants ont répondu au sondage.

Indicateur 1 : Nombre de personnes servies par type d'intervention en 2015-2016.

Personnes	Nombre de personnes servies
Étudiants universitaires	31 993
Étudiants collégiaux	34 815
Total	66 808

Indicateur 2 (indicateur de rechange) : Nombre de personnes par éducation, sexe, âge (quel que soit le statut avant l'emploi)²⁶

Réponse : Nombre de personnes servies

Sexe	Étudiants universitaires	Étudiants collégiaux
Homme	10 936	14 190
Femme	14 902	20 116
Autre	28	12
Pas indiqué	6 102	497
Âge		
Moins que 20 ans	8 519	11 979
21-30 ans	14 683	15 835
31-40 ans	1 854	3 447
41-50 ans	725	1 730
51-60 ans	290	765
61 ans et plus	93	92
Pas indiqué	5 829	967

Indicateur 3 : Pour les personnes ayant un emploi avant l'intervention, le nombre de personnes par le nombre d'heures travaillées avant l'intervention, le salaire horaire, les études, le sexe et l'âge

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés vise à soutenir les résultats scolaires et pas les résultats d'emploi immédiats.

Indicateur 4 : Pourcentage de personnes qui ont obtenu des titres de compétences et certificats à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Comme convenu par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, l'Ontario fera rapport sur cet indicateur en décembre 2017²⁷.

Indicateur 5 : Pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir progressé dans leur carrière (p. ex., promotion, responsabilités accrues, meilleurs salaires) à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés vise à soutenir les résultats scolaires et pas les résultats d'emploi immédiats.

Indicateur 6 : Pourcentage de personnes qui se sont dites prêtes à occuper un nouvel ou meilleur emploi à la suite de l'intervention, par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés vise à soutenir les résultats scolaires et pas les résultats d'emploi immédiats.

26 - Comme convenu par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, l'Ontario fera rapport sur la situation d'éducation des répondants en décembre 2017. Il faut du temps pour recueillir ces renseignements.

27 - Un délai est nécessaire pour modifier les enquêtes existantes auprès des collèges et universités et recueillir des données.

Indicateur 7 : Pour les personnes sans emploi avant l'intervention, le pourcentage de personnes par situation d'emploi 3 et 12 mois après l'intervention (employé/sans emploi, nombre d'heures travaillées, salaire horaire), par type d'intervention

Sans objet. L'Ontario ne recueille pas de données sur cet indicateur, car le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés vise à soutenir les résultats scolaires et pas les résultats d'emploi immédiats.

Indicateur 8 (indicateur de rechange) : Proportion de personnes par situation d'emploi six mois et 24 mois après l'obtention de leur diplôme (employés/au chômage, temps plein/temps partiel, et salaire)

Réponse	Étudiants collégiaux - 6 mois après l'obtention du diplôme ²⁸
---------	--

Taux d'emploi

Pourcentage employés	73%
----------------------	-----

Emploi pour 30 heures par semaine ou plus?

Oui	69%
-----	-----

Non	37%
-----	-----

Salaire annuel moyen

Moyenne	27 191\$
---------	----------

Indicateur 9 : Pourcentage de personnes indiquant que l'obtention d'un emploi est étroitement liée au niveau scolaire/travail au cours de l'intervention

Réponse	Étudiants collégiaux - Pourcentage
---------	------------------------------------

Oui	49% ²⁹
-----	-------------------

Non	51%
-----	-----

Indicateur 10 : Pourcentage de personnes satisfaites de l'intervention, par type d'intervention

Description	Étudiants collégiaux - Proportion de personnes satisfaites du Bureau des étudiants handicapés ³⁰
-------------	---

Utilisation des services	Taux de satisfaction
--------------------------	----------------------

Utilisation importante ³¹	84%
--------------------------------------	-----

Faible utilisation	61%
--------------------	-----

28 - Ces données portent sur des étudiants collégiaux qui se sont auto-identifiés comme personnes handicapées et ont affirmé s'être inscrits auprès du Bureau des étudiants handicapés. Il faut les comparer aux autres indicateurs avec prudence. Les données sur les collèges après 24 mois ne sont pas encore disponibles. Les données sur les étudiants universitaires seront fournies dès qu'elles seront publiées.

29 - Des données sur les étudiants universitaires seront fournies dès qu'elles seront publiées.

30 - Cet indicateur porte uniquement sur des données relatives à des répondants à l'enquête sur la satisfaction des étudiants qui ont indiqué avoir utilisé des services du Bureau des étudiants handicapés. Remarque : les données s'appliquent aux étudiants collégiaux uniquement. Des données ne sont pas encore recueillies au sujet des étudiants ou diplômés universitaires. Des données sur les étudiants universitaires seront fournies en décembre 2018.

31 - Les répondants à l'enquête sur la satisfaction des étudiants devaient indiquer leur utilisation des services collégiaux. Les répondants ont indiqué une utilisation importante ou faible comme indiqué ci-dessus.

[POUR NOUS JOINDRE](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONFIDENTIALITÉ](#) | [CONDITIONS D'UTILISATION](#)

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2012 - 2014 - DERNIÈRE MISE À JOUR : 29 JUIN, 2018